

REPUBLIQUE FRANCAISE



Dossier n° DP 065 433 24 00050

Date de dépôt : 30/09/2024
Demandeur : EDF ENR, représentée par
Madame Cécile Polastron
Pour : Installation d'un générateur
photovoltaïque
Adresse terrain : 0038 LOUIS ARAGON
Référence cadastrale : AD-0127

DÉCISION

De non-opposition à une déclaration préalable Au nom de la commune de SOUES

Le maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 30/09/2024 par EDF ENR, représentée par Madame Cécile Polastron demeurant 12 Rue Issac Newton à Plaisance-du-Touch (31830) et dont le dépôt en mairie a été affiché le 30/09/2024 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'article L.174-3 du code de l'urbanisme modifié par l'article 135 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24/03/2014 et par la loi n°2017-257 du 28/02/2017, le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Soues étant caduc depuis le 27/03/2017, les règles d'urbanisme issues du Règlement National d'Urbanisme s'appliquent sur le territoire communal ;

Vu le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 classant la commune en zone de sismicité moyenne, zone 4 ;

Vu le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles approuvé par arrêté préfectoral en date du 18/06/2012 ;

Vu la situation de la parcelle dans la zone sans risques prévisibles du plan de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu l'écrit électronique Favorable de Monsieur le Préfet en date du 07/10/2024 ;

ARRÊTÉ

Article Unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à SOUES, le 14/10/2024
Par délégation pour le maire le conseiller délégué à l'urbanisme
Monsieur Jean-Paul SEMPASTOUS,

